

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/122 DU 28 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/053 du 01 septembre 2020 portant Missions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Inspecteur Général :
Madame Ildégarde NIYONZIMA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Administration et de la Gestion :
Monsieur Dieudonné NTIMPIRANGEZA ;
- Directeur de l'Administration Financière et de la Logistique :
Monsieur Aloys NIYUNGEKO ;
- Directeur des Ressources Humaines :
Monsieur Jean Pierre UWITONZE.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Général du Protocole et des Affaires Consulaires :
Ambassadeur Emmanuel MPFAYOKURERA ;
- Directeur du Protocole :
Honorable Odette HABONIMANA ;
- Directeur des Affaires Consulaires :
Monsieur Félix NIRAGIRA.

Article 4 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé des Relations Bilatérales :
Ambassadeur Pauline RURATOTOYE ;
- Directeur chargé des Relations avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie :
Madame Léonie NDIHOKUBWAYO ;
- Directeur chargé des Relations avec l'Europe, l'Amérique et les Caraïbes :
Monsieur Léonard MINANI.

Article 5 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé des Relations Multilatérales :
Monsieur Ambassadeur Isaïe KUBWAYO ;
- Directeur chargé de l'Intégration et des Organisations Régionales Africaines :
Monsieur Alexis NIYONZIMA-NTACO ;
- Directeur chargé des Organisations Internationales :
Honorable Glorioso BERAHINO ;
- Délégué à la Francophonie :
Monsieur Guy-Michel MFATIYE.

Article 6 : Sont nommés :

- Directeur Général de la Diaspora, de la Promotion de l'Emploi des Migrants et des ONGs et ASBL Etrangères :
Monsieur Epimène BAPFINDA ;





- Directeur de la Diaspora :
Mademoiselle Claudette NDIKUMANA ;
- Directeur de la Promotion de l'Emploi des Migrants :
Madame Domitille NDIKURIYO ;
- Directeur des ONGs et des ASBL Etrangères :
Monsieur Augustin BAGORIBARIRA ;
- Directeur de la Communication et Porte-Parole :
Madame Inès-Sonia NIYUBAHWE ;
- Directeur des Affaires Juridiques :
Madame Cornalie NIJIMBERE.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 avril 2021

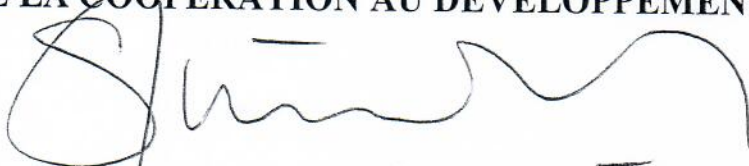
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,




Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT,



Ambassadeur Albert SHINGIRO.